

COMMUNE DE WOLXHEIM

Département
du BAS-RHIN
Arrondissement de
MOLSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil-Municipal

Séance ordinaire du 02 février 2026

Date de convocation : 27 janvier 2026

Nombres de conseillers élus : 14
Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers représentés : /

contre : 0 voix
abstentions : 0 voix
pour : 12 voix (à compléter)
résultats du vote : 12 voix

Sous la présidence de M. Adrien KIFFEL, Maire,

Membres présents : Nathalie DISCHLER, Emmanuel GOETSCHY, Adjoint, Michèle BOEHLER, Michel KAUFMANN, Michel HERZOG, Raphaël GOETZ, Sébastien JACOB, Eric VOGT, Daniel GILLMANN, Mathieu KAUFMANN, Sébastien REHM

Membres absents excusés : Caroline ANTONI et Jean-Jacques OBER

A été nommée secrétaire : Julie RIEBEL

04/26 Délibération précisant les modalités de mise à disposition du public – PLU de Wolxheim – Modification simplifiée N°1

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Monsieur le Maire a pris l'initiative d'engager une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Wolxheim, en application des dispositions de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, afin de :

- Actualiser les références au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Bruche et rappeler dans le règlement écrit la nécessité de respecter les servitudes d'utilité publique ;
- Mettre à jour le règlement du PLU avec les évolutions du Code de l'urbanisme (remplacement SHON/SHOB notamment) ;
- Corriger une erreur matérielle sur les plans de règlement ;
- Mettre à jour le règlement du PLU avec les évolutions de la doctrine de gestion des eaux pluviales du Grand Est ;
- Autoriser les clôtures en zones A et N sous conditions.

Une modification simplifiée ne fait pas l'objet d'une enquête publique, mais d'une mise à disposition du public pendant un mois. Les modalités de cette mise à disposition sont précisées par délibération du conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant son début.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme.

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale Bruche-Mossig approuvé le 08/12/2021 ;
- Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 26/10/2011 ;
- Vu le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;
- Vu la consultation de l'autorité environnementale, au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée aux articles R.104-33 et suivants du code de l'urbanisme, en date du 24/12/2024 et son avis en date du 05/02/2025 confirmant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 24/11/2025 décidant de ne pas réaliser d'évaluation environnementale ;

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE QUE :

- Le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme sera mis à la disposition du public **du lundi 16 février 2026 à 9 heures au mercredi 18 mars 2026 à 17 heures.**
- Pendant cette période, le dossier du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme sera consultable par le public :
 - o Sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.wolxheim.fr/>
 - o À la mairie de Wolxheim aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra faire part de ses observations et propositions :
 - o Soit en les consignant sur le registre déposé à la mairie de Wolxheim ;
 - o Soit en les adressant à Monsieur le Maire par voie postale, à la mairie de Wolxheim : 17, rue Principale 67120 WOLXHEIM ;
 - o Soit en les adressant à Monsieur le Maire par voie électronique, à l'adresse suivante : mairie@wolxheim.fr
L'objet du message devra comporter la mention « Modification simplifiée n°1 du PLU : observations à l'attention du Maire »
- L'ouverture de la mise à disposition du public sera annoncée au public via un avis qui sera :
 - o affiché dans le(s) lieu(x) officiel(s) d'affichage de la commune de Wolxheim huit jours au moins avant le début de celle-ci et pendant toute sa durée ;
 - o publié sur le site internet de la commune dans les mêmes conditions de délai ;
- Le public sera en outre informé de l'ouverture de la mise à disposition du public par le biais de la page Facebook de la commune.
- A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal.

- Le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme, objet de la présente mise à disposition, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

DIT QUE :

- La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Molsheim.

Délibération rendue exécutoire :

Transmise au contrôle de légalité le 05 février 2026
et publiée le 05 février 2026

Extrait certifié conforme
à Wolxheim, le 02 février 2026

Le secrétaire de séance
Julie RIEBEL



Le Maire
Adrien KIFFEL



Accusé de réception en préfecture
067-216705541-20260202-DCM004-02022026-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026